

l'enseignement. De là, pour le plus grand nombre des enfants, après le foyer, l'école ; après l'éducation de famille, l'éducation publique. De là aussi, pour les parents, de nouvelles obligations, de nouvelles responsabilités.

I ° LE CHOIX DE L'ÉCOLE.

Et d'abord, il appartient aux parents de choisir l'école, où ils sont forcés d'envoyer leurs enfants. C'est de droit naturel et de droit divin que ce choix si important leur est dévolu. C'est aux parents, en effet, non à l'Etat, que Dieu a confié l'âme des enfants.

L'Etat père de famille, est une conception monstrueuse, toute païenne. La vérité est que Dieu lui-même s'est fait l'auteur et le garant des droits que la paternité confère aux parents. Ces droits sont sacrés, inaliénables ; et nulle puissance humaine ne saurait, sans une sorte d'usurpation impie, se substituer au père et à la mère dans ce monde intime et réservé qui est la famille. Nous reconnaissons volontiers que le Pouvoir civil exerce un contrôle légitime, quelquefois nécessaire, sur l'état de l'instruction dans un pays, en vue de combattre l'ignorance, qui est un mal social, et de protéger l'enseignement, d'en assurer la moralité. Mais ce contrôle, explicable par les exigences du bien public, ne saurait jamais prévaloir contre les droits antérieurs qui appartiennent aux parents. Il est bon de rapporter ici les paroles si formelles du Souverain Pontife : " De voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, *c'est un droit inhérent à la puissance paternelle.* "

En même temps qu'il constitue un droit, le choix de l'école renferme un devoir. On sait avec quel soin une mère choisit l'artiste chargé de reproduire, par l'image, les traits physiques de son enfant. Les parents oseraient-ils montrer moins de sollicitude, quand il s'agit du maître destiné à modeler, en quelque sorte, l'âme même de leurs enfants ? On prend les précautions les plus minutieuses, on exige les plus sérieuses garanties, quand on doit prêter à quelqu'un ou simplement lui confier un objet précieux, une somme d'argent.

Mais quel trésor est comparable à la foi et à la vertu